

**Objectifs :**

- Organisation d'un concours musiques actuelles sur les territoires des Alpes Maritimes et du Var
- Organisation d'une rencontre chorégraphique sur l'Académie
- Valorisation des ateliers instrumentaux et des ateliers chorégraphiques des établissements du second degré.
- Organisation de restitutions dans les salles de spectacle des Alpes Maritimes et du Var

**Période d'activité :** De Janvier à Avril 2023

**Partenaire principal :** **Jessica Raballo – Directeur de la salle Black Box - Nice**  
**Jean François Trubert – Directeur du campus G. Méliès**  
**Cédric Guillot – Directeur des Animanice – Ville de Nice**

**Partenaires associés au projet :** DAAC, Ville de Nice, UCA

**Groupe de pilotage du Projet :**

Mme Patti Laurence : Déléguée Académique (DAAC)  
M. Philippe Mopin : Conseiller Académique en Musique (DAAC)  
M. Stisi Bruno : IA – IPR Education musicale et chant choral  
M. Lacroix Frédérick : Coordonnateur départemental 06 (DAAC/DSDEN)  
Mme Colin Muriel : Conseillère Académique Danse (DAAC)

**Calendrier :**

Juin 2022: Lancement de l'appel à Projet : en même temps que l'appel à projet DAAC  
Juin-Décembre 2022 : Appel à partenaires pour la danse  
Début décembre 2022 : Fin de l'appel à projet  
Fin Décembre 2022: sélection des groupes et troupes.

**Concours de Musique**

1ère session en Février 2023  
2ème session en Avril 2023  
Rencontres chorégraphiques : session unique en Avril 2023

**Description du projet :**

Afin de valoriser les ateliers instrumentaux et chorégraphiques des établissements du second degré, l'Académie de Nice et particulièrement la DAAC crée un plan académique de danses et musiques actuelles.

Ce plan académique se constitue d'un concours de musique, qui est ouvert pour les groupes formés lors d'ateliers scolaires de création artistique dans les collèges et lycées des Alpes Maritimes et du Var. Chaque groupe composé d'au moins 2 musiciens et/ ou danseurs peut se présenter aux pré-sélections. Il suffira d'envoyer, **avant le 1er décembre 2022**, un fichier sonore et/ou vidéo du groupe.

4 catégories pour le concours :

**- 1. Catégorie Challenge : "Quand le mouvement crée le son"**

Catégorie proposant aux musiciens du second degré de créer une composition basée pour une chorégraphie filmée (vidéo) par les élèves S2TMD du Lycée Masséna. A la manière d'Anne Teresa de Keersmaker, la proposition consiste à expérimenter ce qu'il advient lorsque différents compositeurs écrivent pour une chorégraphie créée sur le silence.

Le film sera proposé d'ici le mois de septembre-octobre 2022 (délai des demandes d'autorisation).

## **- 2 Catégorie Hybride danse + musique**

Catégorie invitant danseurs et musiciens d'un même établissement de proposer une création hybride, créée par un petit groupe n'excédant pas 5 musiciens , et un petit groupe n'excédant pas 5 danseurs également.

## **- 3. Catégorie Lycée Création**

Catégorie réservée aux musiciens des lycées de l'académie, qui proposent des créations originales.

## **- 4. Catégorie Collège**

Les collèges peuvent proposer un arrangement ou l'interprétation d'un œuvre préexistante.

Associées à ces concours de musiques

## **- 5. Rencontre chorégraphiques de l'académie :**

Rencontres réservées aux classes ayant effectué un travail de création (PEAC) en partenariat avec un artiste dans le cadre du Lancement du Plan Troupe.

Scènes proposées : Aggloscène (grande scène danse) / Maison de l'étudiant > Contacter JF Trubert

## **Concours musique :**

A l'issue de la pré-sélection de décembre, 8 groupes seront sélectionnés pour une demi-finale départementale, pour présenter leur réalisation, devant un jury de collégiens/lycéens qui départagera les meilleurs groupes .

Les demi-finalistes auront la possibilité de se produire en finale académique au mois de juin, où le vainqueur de chaque catégorie sera primé.

Les deux spectacles de février et avril seront proposées aux classes de tous les collèges et lycées afin d'assister aux concours et de susciter l'envie de participer aux prochaines saisons.

## **Rencontres chorégraphiques :**

Les propositions chorégraphiques issues d'un partenariat avec un artiste (reprise de sorties de résidence, présentation d'une petite partie de la création...) seront données au plateau, devant un public constitué de classes s'étant elles-mêmes engagées dans un PEAC en partenariat avec un danseur ou un chorégraphe. Il s'agit d'un temps de partage, de rencontres, destiné à initier le jeune public à la danse contemporaine, à valoriser le travail mené dans les classes au sein de PEAC incluant la pratique de la danse. La forme de la prestation est très libre, la durée ne saurait excéder 15 minutes, quitte à ne présenter qu'une partie de la création.